

LETTRE DES AMIS n° 139*** VŒUX POUR 1997**

Le Président, le Bureau, le Conseil d'Administration de l'Association des Amis des Archives de la Haute-Garonne adressent aux Conservateurs et à l'ensemble du personnel des Archives départementales et municipales de Toulouse ainsi qu'à tous leurs Amis, leurs vœux les plus sincères et les meilleurs pour la nouvelle année.

*** COTISATION 1997**

La **cotisation pour l'année 1997** s'élève à **130 F**. Il convient d'en adresser, sans tarder, le montant à notre Association 11, boulevard Griffoul-Dorval 31400 Toulouse.

Les chèques doivent être **obligatoirement libellés à l'ordre de l'Association des Amis des Archives de la Haute-Garonne**. Indiquer au dos du chèque « Cotisation 1997 » (La cotisation est fixée à **65 F** pour les **étudiants** et les **chômeurs**).

Les nouveaux Amis ayant adhéré à notre Association depuis le mois de septembre sont dispensés du paiement de la cotisation 1997.

Rappel important : Afin d'alléger notre travail de secrétariat, nous vous rappelons qu'**'il n'est plus adressé de timbre de validation** justifiant du paiement de la cotisation annuelle.

Association
Les amis des archives
de la Haute-Garonne



Cette mesure ne vous dispense pas, bien sûr, de régler celle-ci. C'est à cette seule condition que vous pourrez continuer à recevoir la « Lettre des Amis » et les « Petites Bibliothèques », à assister aux cours de paléographie et à bénéficier de toutes les autres prestations réservées aux adhérents.

* DATES À RETENIR

1) **Samedi 11 janvier** prochain, à **10 heures** précises, au **Centre culturel de l'Aérospatiale**, 20, chemin Garric à Toulouse notre ami **Jean Rousseau** présentera aux Amis des Archives de la Haute-Garonne l'exposition qu'il a réalisée :

« *Photos aériennes - Archéologie et Histoire : du Lauragais à la vallée de la Lèze* ». (Voir rubrique : « Pour information »).

2) **Samedi 25 janvier** prochain à **9 heures 30** précises, aux **Archives départementales**, premier cours de **paléographie moderne** assuré par Madame **Geneviève Cagniant-Douillard**, Conservateur en chef aux Archives de la Haute-Garonne.

* REMERCIEMENTS

Le Président, le Bureau, le Conseil d'Administration de notre Association remercient chaleureusement M. **Pierre Gérard**, Conservateur général honoraire du Patrimoine, Président d'honneur de notre Association qui a animé le dîner-débat du mardi 10 décembre dernier.

Grâce à lui, les Amis ont passé une soirée très agréable et fort enrichissante sur le plan culturel.

* POUR INFORMATION

1) **Le Congrès de la Fédération des Sociétés académiques et savantes Languedoc-Pyrénées-Gascogne** se déroulera cette année les **27, 28 et 29 juin 1997 à Castelnaudary**.

Thème abordé : « Le Canal du Midi et les voies navigables dans le Midi de la France ».

Les Amis qui envisagent de faire une communication ou qui souhaitent simplement recevoir le programme du Congrès sont priés de renvoyer, **avant le 1^{er} février** prochain, le **bulletin dûment complété** joint à la « Lettre des Amis » de ce mois-ci, au **Secrétariat de la Fédération**, 11, bd Griffoul-Dorval 31400 Toulouse.

2) Activités des Associations amies

Sous les auspices du L.A.C. Loisirs Arts et Culture, de l'Aéroclub, du Ciné-photo Club et de l'Atelier d'Archéologie de l'Aérospatiale se tiendra une exposition réalisée par notre ami **Jean Rousseau** :

« Photos aériennes - Archéologie et Histoire : du Lauragais à la vallée de la Lèze »
 au **Centre Culturel de l'Aérospatiale**, 20, chemin Garric à Toulouse (après l'Ecole des
 Sept-Deniers - route de Blagnac).

L'exposition est présentée **pendant tout le mois de janvier**. Elle est **ouverte au public** du
 lundi au vendredi de 9 h à 24 h
 le samedi de 10 h à 20 h.

Voici le texte de présentation que nous communique Jean Rousseau :

« *Les derniers sites découverts ne font que conforter les conclusions de M. Passelac,
 J.-P. Caze et M. Dauzat dans le n° 120 des « Dossiers de l'Archéologie ».*

*La découverte d'habitats isolés de toutes époques édifiés en terre et bois
 difficilement repérables en prospection au sol, constitue un des apports novateurs de
 l'archéologie aérienne dans nos régions.*

*L'exposition montrera également la variété des structures villageoises : plans
 circulaires, villages elliptiques, bourgs à rues parallèles, villages castraux ou
 ecclésiastiques, salvetats, bastides... ».*

* TRIBUNE D'EXPRESSION LOCALE

Commingeois, vous avez la parole !

Grâce à de solides et patientes recherches, notre amie Madame **Simone Simon** de
 Saint-Gaudens a réussi à reconstituer la liste complète des curés ayant exercé leur
 sacerdoce dans la paroisse d'**Arguenos-Moncaup** (canton d'Aspet) de **1600 à nos
 jours**.

Aujourd'hui, elle nous communique une première liste de noms de prêtres qui
 couvre la période 1600-1789 en nous livrant sur chacun d'eux un certain nombre de
 renseignements précieux.

Prêtres ayant exercé leur ministère à Arguenos-Moncaup de 1600 à 1789

1 Exupère Bartier (16..-1625).

Né à Aspet vers 1590, décédé en 1670.

Recteur d'Arguenos-Moncaup de 16.. à 1625.

Il était le fils de Fabien Bartier (marchand) et de Marie Portes sœur, de l'avocat
 Jean Portes et le frère de Antoine Bartier, prêtre chapelain et de François Bartier,
 receveur des droits forains au bureau de Saint-Béat, qui, très riche et généreux fit
 construire l'Hôpital Saint-François à Fontagnères. Il fut anobli en 1641 et est à
 l'origine d'une lignée de « de Bartier » notables d'Aspet.

Chapelain du Roi, Exupère Bartier fut recteur de Cassagnabère de 1628 à 1669.

Une de ses nièces, fille de son frère François, épousa Guillaume d'Ustou de
 Montauban.

On est en droit de supposer que, comme tous les chapelains il résidait à Aspet, abandonnant la responsabilité morale et spirituelle des paroissiens à un clerc tonsuré.

En 1631, il échappa de justesse à la grande peste. Nous n'avons aucun renseignement sur le rôle qu'il joua auprès des paroissiens d'Arguenos-Moncaup.

2 **Antoine Bartier (frère du précédent) (1625-1635).**

Né à Aspet en 1600 où il décéda le 16 août 1676.

Il était le dernier des cinq enfants de Fabien Bartier et de Marie Portes.

En 1625, il succéda à son frère à la cure d'Arguenos-Moncaup avant d'occuper celle d'Aspet qu'il conserva pendant plus de 40 ans.

Il avait poursuivi ses études à l'Université de Toulouse.

A la charge de recteur, il ajouta celle de chapelain.

Peu préoccupé de la vie spirituelle de ses paroissiens, il se mit au service de ses intérêts et poussa l'avarice jusqu'à se priver d'un vicaire. Ses obligations sacerdotales ne sont pas remplies.

Il fut un pasteur plus que médiocre. Apre au gain, il a passé sa vie en discussions d'intérêt continuelles et en procès sans fin.

Il était l'opposé de son neveu Jean Ruffart (le saint d'Aspet) clerc-tonsuré qui mourut quatre ans avant lui et qu'il assista durant sa très longue et terrible maladie.

« Pendant sa maladie, Jean Ruffart catéchisait et exhortait au bien tous ceux qui l'approchaient ». A. Bartier.

Il fut chapelain de 1633 à 1676.

A. Bartier fut enseveli dans l'Eglise d'Aspet. Il y avait droit « en sa double qualité d'ancien curé et d'ancien chapelain d'Aspet ».

3 **Jean Dencausse (1635-1662).**

Pas de renseignements sur ses origines.

Sa date de décès : 1699 (?).

Comme ses prédécesseurs, il était sûrement pourvu d'un bénéfice de 80 livres ou d'un titre patrimonial de 100 livres de revenu annuel par un acte passé devant notaire (Concile de Trente).

Une citation de l'abbé P.E. Ousset nous indique que « en 1658, Claire-Claude de Constans vend Terreblanque pour 3600 livres au prêtre-chapelain Jean Dencausse, recteur d'Arguenos qui la dénombre en 1663 comme bien noble....

Il la laisse en 1666 à son neveu Pierre Dencausse qui prend le titre de sieur de Terreblanque et épouse George(tte) de St-Jean ».

Il conserva la cumul des bénéfices (curé-chapelain), résida à Aspet. La cure fut confiée à un prêtre du lieu.

A partir de 1650 les prêtres sont conviés à résider plus longtemps dans leur paroisse.

Il apparaît que cette décision est appliquée. La notoriété des prêtres suivants semble inexistante et leurs noms laisseraient supposer qu'ils sont natifs des communes dont ils ont la charge.

4 **Raymond Vital (1662-1682).**

En 1664 Raymond Vital, curé d'Aspet était présent lors de la prise de possession de la scolanie d'Aspet par Laurent Lacourt recteur de Juzet.

Nous ne possédons que son acte de décès « le 22 octobre 1689 mourut Raymond Vital. Jadis curé des lieux d'Arguenos et de Moncaup. Enseveli à Arguenos. Témoins : Jean Boé - Jean Daspet ».

5 Guillaume Boé (1682-1722).

Il est probable que le prêtre Boé soit né à Arguenos.

Il est, en effet, le frère de Marguerite Boé épouse de Pierre Tapie (mariés en 1705).

Il fut le parrain de son neveu Guillaume né en 1709, marié le 10.02.1733 à Damoiselle Catin de Sarrieu (de Sainte-Anne des Ares) fille de Cécile de Suère.

Ils eurent 5 enfants dont l'un d'entre eux, Jean Pierre hérita de Noble Jean de Sarrieu, seigneur de Pomarède.

« Je, Jean de Sarrieu, seigneur de Pomarède, y habitant ... je nomme pour mon héritier à (sic) Jean-Pierre de Tapie, fils à ma sœur Catin mon aînée, habitante du lieu d'Arguenos ... ». Fait à Pomarède, le 23 décembre 1743.

6 Bertrand Boé (1722-1755).

Vraisemblablement neveu du précédent.

Seul indice de son passage à Arguenos-Moncaup le document ci-joint.

+

*Je prêtre curé De montcaup et arguenos,
 soussigné déclare et certifie à tous ceux à qui
 il appartiendra, avoir reçu du lieu agaffe
 Bourgeois et greffier d'aspet, la commission
 dans laquelle est contenue une vérification
 faite par deux experts de la maison
 presbiterale d'arguenos, savoir si cette
 maison est logeable ou non, fait à
 montcaup ce 12 juin 1726. Boé prêtre curé*

7 Jean Baptiste Tapie (1755-1764).

Cité sur les actes paroissiaux en tant que parrain et oncle de Jean-Pierre Tapie, fils de Guillaume Tapie et Damoiselle Catin de Sarrieu.

8 Gaudens Ferran (1762-1791).

Le 27.02.1791 Maître Gaudens Ferran aîné de Moncaup et Arguenos, a prêté serment dans l'Eglise d'Arguenos : « Soumission et obéissance à la constitution décrétée par l'Assemblée, acceptée par le roi ».

Ce même jour, il justifie longuement sa décision dans un plaidoyer consigné dans une délibération du Conseil Municipal.

Mais...,

« Le neuf floréal de la 2^o année Républicaine s'est présenté devant le Conseil Général de la Commune d'Arguenos le citoyen Gaudens Ferran, curé du lieu qui nous a dit que pour se conformer à la loi du 2 frimaire dernier il abdique son état et fonction de prêtre, de quoi il nous a requis de retenir acte et de lui en fournir un extrait, ce que nous avons fait le jour an que dessus par commandement de la municipalité ». (Extrait de la délibération du Conseil Municipal).

Gaudens Ferran fut déporté en 1798 et libéré en 1801 où on le retrouve à Aspet.

*** RÉPONSE À L'AVIS DE RECHERCHE n° 93****Valeur des deniers aquitains en deniers tournois.**

Nous remercions bien vivement notre ami Jean-Louis Dega qui nous apporte la réponse suivante :

« Le monnayage aquitain fut émis à partir du milieu du XI^{ème} siècle par les ducs d'Aquitaine et dura jusqu'au milieu du XII^{ème} siècle. Il revint ensuite au roi de France puis fut repris par le roi d'Angleterre, duc d'Aquitaine, et appelé également guyennois. Un acte cité par Lacoste dans son *Histoire générale de la province de Quercy* indique l'équivalence de 5 deniers guyennois pour 6 deniers cahorsins en 1368. Sur la base de l'équivalence : 3 deniers cahorsins pour 2 deniers tournois, le denier guyennois serait donc équivalent à 4/5 d'un denier tournois. Cette équivalence ne fut cependant pas constante au cours du temps, un acte de 1264 donnant 25 deniers cahorsins pour 12 deniers tournois et un acte de 1327 indiquant 18 deniers cahorsins un quart pour 12 deniers tournois. Si la valeur en denier tournois du denier guyennois (*aquitain*), du denier cahorsin (*caorcenc*) et du denier ruthénois (*rodanes*) ne fut pas identique au cours du temps, il semble y avoir eu en revanche constamment équivalence entre le denier ruthénois et le denier cahorsin. Rappelons que dans la sénéchaussée de Carcassonne, un règlement du sénéchal en 1265 imposa le système tournois et limita les monnaies seigneuriales à leur lieu d'origine.

Jean-Louis DEGA

Pour nos amis chercheurs intéressés par les **questions monétaires au Moyen Age** signalons un ouvrage particulièrement précieux. Il s'agit de : Etienne Fournial, *Histoire monétaire de l'Occident médiéval*, F. Nathan Fac, 1970.

(On y trouve notamment la liste des ateliers frappant monnaie, en France, au cours des différentes périodes du Moyen Age).

*** AVIS DE RECHERCHE n° 96**

Dans le registre des recettes et dépenses de l'Hôpital des orphelines de Toulouse, il est fait mention de vente de « **setiers de soum** ». Qui pourrait nous renseigner sur ce produit ?

*** AVIS DE RECHERCHE n° 97**

Un de nos amis voudrait savoir s'il existe une **transcription** et une **traduction** de la **charte de coutumes en occitan de la ville de Sarrant** dans le Gers (canton de Mauvezin) ? La charte a-t-elle été analysée par un historien ? Où peut-on trouver, si elles existent, la transcription, la traduction et l'analyse de cette charte ?

* AVIS DE RECHERCHE n° 98

La plupart des verrières de l'église St-Jean Baptiste de l'Union, construite dans la seconde moitié du XIXe siècle, sont signées **A. Doumerc**, « peintre-verrier » toulousain dont l'œuvre s'est étalée de la fin du siècle dernier jusque vers les années 1920. **Qui pourrait nous donner des renseignements sur ce personnage et sur son œuvre ?**

* LES DESCENDANTS DES DECHÉZEUX

Nous avons reçu le texte suivant de M. **Einar Thrap Olsen** que nous vous communiquons.

La famille **Dechézeaux**, originaire du Languedoc, était au XVIIe siècle installée à l'île de Ré comme négociants pour l'importation du bois de Norvège. Etant Huguenots, ils étaient victimes des persécutions après la Révocation de l'Edit de Nantes. En 1711, Etienne Daniel Dechézeaux a épousé Catherine Butauld dont le frère Jacques s'est réfugié à Bergen en Norvège où il a été nommé Consul de France. Profitant de ce contact et des bonnes relations d'affaires avec la Norvège, le couple décide d'envoyer leurs enfants à l'oncle Jacques à Bergen afin de les mettre à l'abri des persécutions. Le fils aîné, Jean Etienne, a pris la succession de son oncle comme Consul de France à Bergen. A l'époque, ce poste était un poste intéressant car l'état français vendait dans les pays neutres le butin des corsaires, c'est-à-dire les navires de l'ennemi et leurs chargements. Ces ventes passaient par l'intermédiaire des Consuls de France qui touchaient une commission. Il est étonnant que ces Consuls aient collaboré avec les ambassadeurs du Roi, qui, lui, les avaient proscrits.

Jean Etienne s'est marié en 1760 avec Wenche Jacobine von der Lippe, issue d'une des grandes familles de Bergen. Ils ont eu de nombreux enfants et petits-enfants, mais ce sont les filles et non les fils qui ont assuré la succession. De ce fait, **le nom de la famille Dechézeaux s'est éteint**. Par tradition le nom a survécu comme prénom à chaque génération et, encore à ce jour, plusieurs des descendants de Jean Etienne portent le nom Dechézeaux comme prénom. Une sœur de Jean Etienne s'est mariée en 1749 avec Ludwig Lem dont le grand-père avait acquis en 1677 l'exploitation forestière Frønningen dans le Sognefjord. Cette entreprise, toujours en activité aujourd'hui, est restée dans la famille à travers les siècles. Les fils de Ludwig Lem sont retournés à l'île de Ré et un de ses petits-fils, Aimé Lem, s'est marié avec Catherine Dechézeaux, une des filles de la branche restée en France. Ce mariage témoigne de la cohésion de la famille malgré les contraintes de la séparation subie. Une des filles de Jean Etienne, Anne Christine, s'est mariée en 1794 avec Henrik Meyer à Bergen et un de leurs petits-fils, Lauritz Meyer a épousé Christine Mohn, issue d'une autre famille bien connue de Bergen. Restés en relation avec les cousins de l'île de Ré, Lauritz et Christine firent un long voyage, en 1902, pour leur rendre visite. Ils passèrent quelques semaines avec eux dans le village de La Flotte. Quelques générations plus tard, Louis-Claude Gilard, un des descendants des Lem retournés en France, s'est rendu en Norvège et Suède en 1949, dans le but de renforcer les relations avec la partie scandinave de la famille.

Une des filles de Lauritz et Christine, Henriette Meyer, a rencontré un homme d'affaires norvégien, Christen Olsen, installé à Paris. Ils se sont mariés et leurs trois enfants sont nés en France ainsi que certains de leurs descendants pendant trois générations. Voici donc encore une autre branche de la famille qui a réintégré le pays d'origine.

Au cours des générations des lettres, souvent accompagnées d'arbres généalogiques, ont été échangées entre les branches de la famille en France et en Norvège. Des bouleversements dramatiques se sont parfois déroulés au cours des siècles. Selon une tradition verbale, **les Dechézeaux habitaient le Languedoc au XVI^e siècle** et ont vu leurs biens considérables confisqués au cours des guerres de religion sous Charles IX⁽¹⁾. Une des branches de la famille s'est réfugiée à l'île de Ré, les autres en Angleterre et en Allemagne.

Le départ des enfants Dechézeaux pour la Norvège en 1737 a dû se faire dans la clandestinité car il était interdit par la loi. Heureusement l'oncle Jacques les attendait à Bergen, mais on peut imaginer l'angoisse des enfants et de leurs parents dans une telle situation.

Un incendie qui a ruiné la famille fut la raison du retour en France des enfants de Ludwig Lem et Catherine Dechézeaux. Aucune assurance ou assistance sociale n'existait à l'époque et les jeunes garçons ont donc été aidés par la branche française de la famille.

Un des descendants de cette branche était Gustave Dechézeaux, député au temps de Louis XVI. Il fut guillotiné à Rochefort en 1793 à cause de son refus de voter la mort du Roi et fut réhabilité l'année suivante - trop tard ! -⁽²⁾.

L'histoire de la famille Dechézeaux est un exemple intéressant de solidarité o
travers les frontières d'une Europe ravagée par les guerres au temps ou l'Union
Européenne n'avait pas encore été imaginée.

Einar THRAP-OLSEN
(Descendant Dechézeaux)

*** AVIS DE RECHERCHE n° 99**

M. Einar Thrap-Olsen descend des **Dechézeaux** ou **de Chézeaulx** expulsés du Midi de la France sous Charles IX, vers l'île de Ré en raison de leur appartenance à la religion protestante. Après la Révocation de l'Edit de Nantes par Louis XIV, en 1685, une branche de la famille s'installe en Norvège.

(1) Charles IX, 2^e fils de Henri II et de Catherine de Médicis a régné de 1560 à 1574.

(2) Gustave Dechézeaux, député de la Charente-Inférieure, démissionnaire après l'exécution des Girondins et très populaire après sa participation courageuse à la guerre de Vendée fut arrêté. Après un procès expéditif, au cours duquel il protesta de son innocence et de ses convictions républicaines, il est exécuté le 14 janvier 1794 conformément au souhait de Billaud-Varenne, membre du Comité de salut public et originaire de La Rochelle.

Pourriez-vous aider M. Einar Thrap-Olsen en lui indiquant **d'où étaient originaires les Dechézeaux** (dans le Midi de la France) **avant que "leurs biens considérables leur soient confisqués" sous Charles IX parce qu'ils étaient huguenots ?**

* PETITE CHRONIQUE DE LAYRAC

« Un prince, une religion »

Ce vieil adage typique de la société médiévale allait subsister longtemps dans les mentalités, amenant la révocation de l'Édit de Nantes par Louis XIV, en 1685.

Layrac, bastide de la vicomté de Villemur, acquise à la Réforme (protestantisme) devait suivre le destin des états de la Reine de Navarre, Jeanne d'Albret, mère du futur Henry IV, qui instituait le Calvinisme, religion d'état.

La population rurale restait dans son ensemble, profondément catholique : les bourgeois, notables, financiers, commerçants retrouvaient dans l'esprit de la Réforme la liberté de commerce, la glorification du travail, les prêts à intérêt (interdits par l'Église), un essor propre au développement d'une société précapitaliste où le patrimoine foncier n'était plus la seule source de richesse.

Deux conceptions de société, au-delà du drame religieux, s'affrontaient. Notre village allait en subir le contrecoup.

Le 12 mars 1585, le jeune roi Henri de Navarre, héritier du trône de France, se rendant de Montauban à Castres pour rencontrer le duc de Montmorency Damville, gouverneur du Languedoc et chef des catholiques modérés, en vue d'un traité d'alliance, était reçu solennellement dans sa vicomté.

Aux portes de Toulouse tenue par la Ligue, les ultras étaient hostiles à tout rapprochement avec un roi huguenot, une telle rencontre était en soi un véritable exploit.

Le manifeste de Saint Paul Cap de Joux, signé le 10 août 1585, allait introduire et affirmer certaines idées de tolérance et d'acceptation de croyances différentes.

Le 8 juin 1997, notre village est convié, avec l'ensemble du canton, à recevoir notre bon roi Henri. Pour nous y préparer, une série de rencontres et de conférences auront lieu toute l'année pour mieux comprendre l'esprit de nos aïeux, leurs préoccupations si proches des nôtres à une période de mutation de notre histoire.

à suivre...

Robert MOSNIER

* UN CIMETIÈRE DE TOULOUSE : SALONIQUE

Le 28 septembre dernier, les Amis des Archives de la Haute-Garonne ont visité, sous la conduite éclairée de nos amis **Charles Gaspard** et **Joseph Giscard**, le cimetière de Salonique. A la suite de cette visite, M. Charles Gaspard nous apporte les précisions suivantes concernant ce cimetière toulousain.

C'est au cours des séances du Conseil Municipal du 7 avril 1909 et du 10 mai 1910, qu'est envisagé l'agrandissement du cimetière de Terre-Cabade au-delà du chemin de Caillibens. En 1913 et 1914, le Maire de Toulouse, Jean Rieux, est autorisé à déplacer le chemin de Caillibens (ce qui ne sera jamais réalisé...).

Dès 1915, les achats de terrains se font rapidement. Le cimetière étant saturé par les inhumations des morts de la guerre de 1914-1918, il fallut, dès 1916, faire appel à l'autorité militaire pour obtenir l'aide des prisonniers de guerre allemands afin d'aménager rapidement le nouveau cimetière.

Cette décision provoqua une discussion ardue au sujet de la rétribution des journées de travail des prisonniers de guerre. Le 15 novembre 1915, Albert Bedouce présente un projet de monument commémoratif. Le concours est ouvert en 1920. Le projet de l'architecte Isidore est retenu. Les travaux débutent en août 1923. Le monument est inauguré le 11 novembre 1926. L'hémicycle a une hauteur de 7 mètres et forme un arc de 28 mètres. Sur le fond de la galerie sont gravés les noms de 5211 Toulousains morts pour la France.

Le mausolée-crypte

Un décret du 28 septembre 1920 avise les familles du rapatriement des militaires ensevelis sur les champs de bataille de la guerre de 1914-1918. Le premier convoi arrive le 19 mars 1921 en gare de Lalande. Ce convoi comprend 79 cercueils parmi lesquels 24 Toulousains. Ils seront transportés au dépositaire spécial de Terre-Cabade (des anciens se souviennent de ce dépositaire). Pour l'année 1921 arrivent une quinzaine de convois.

Un détail important : *La Dépêche du Midi* du 28 mars 1921 signale que « l'Association des poilus d'Orient » avise les familles du rapatriement prochain des corps des militaires ensevelis aux Dardanelles, en Macédoine. Il est admis par de nombreux Toulousains que ce rapatriement est à l'origine du nom de « **Salonique** » donné à ce cimetière. Certaines personnes voudraient que ce soit l'éloignement du cimetière militaire qui soit à l'origine de ce nom...

En 1946, le Maire, Raymond Badiou, déclare qu'il est devenu quasiment impossible de procéder à de nouvelles inhumations en raison du très grand nombre de tombes militaires. Il est proposé de construire un ossuaire au pied du grand monument.

Le Ministre des Anciens Combattants donne son accord à la condition de remplacer le mot « ossuaire » par celui de « Mausolée-Crypte ».

Le 2 juillet 1952, les Pompes Funèbres font savoir que la crypte sera aménagée pour recevoir des petits cercueils de 0,50 m X 0,20 m X 0,15 m de hauteur. Les travaux

entrepris sont terminés en 1953. Les corps des militaires sont transférés du cimetière militaire et déposés dans la crypte en 1954.

En 1977, il fallut effectuer des travaux importants qui se terminèrent en 1982 : étanchéité, aération, remplacement des petits cercueils etc... L'entreprise funéraire Escourbiac recouvrit la crypte de plaques de granit rose sur lesquelles sont gravés les noms des soldats ensevelis.

La crypte compte 1706 petits cercueils : 903 Français, 514 Musulmans-Malgaches, 289 Indochinois. Chaque petit cercueil porte le nom et le prénom du soldat, avec la citation « Mort pour la France » ainsi que la date du décès.

Les chiffres cités nous ont été communiqués par Monsieur Noailletas, responsable du Souvenir Français. Nous le remercions pour son aide précieuse.

Charles GASPARD

*** LES PROCÈS-VERBAUX DE TIRAGE AU SORT : L'EXEMPLE DE TOURNEFEUILLE**

Le texte ci-après, repris du Bulletin municipal de Tournefeuille n° 26 (mars 1994) - légèrement remanié - montre que les procès-verbaux de tirages au sort peuvent nous apporter beaucoup de renseignements intéressants.

Ceux-ci concernent tout d'abord les modes de recrutement des soldats, la procédure de tirage au sort, les exemptions.

Ensuite, il y a les informations concernant les hommes soumis au tirage au sort, ce qui intéresse les généalogistes mais aussi l'histoire de la santé et celle de l'évolution de la taille des hommes.

Au XVIIIème siècle, il n'y avait pas de service national obligatoire pour l'ensemble des garçons. Les besoins en hommes de l'armée étaient périodiquement répartis entre les provinces qui elles-mêmes les distribuaient entre les communautés. C'est ainsi que Tournefeuille devait de temps en temps fournir un soldat provincial.

Les Archives départementales de la Haute-Garonne conservent dans la série C beaucoup de procès-verbaux de tirages au sort⁽¹⁾.

Comment ceux-ci étaient-ils organisés ?

Que nous apportent ces procès-verbaux pour l'histoire de notre commune ?

Les tirages au sort étaient réglés par une ordonnance du Roi (du 1er décembre 1774) et, pour chaque levée, par des ordres adressés par l'Intendant du Languedoc, M. de Saint-Priest. Ces ordres fixaient les dates et lieux des tirages au sort et le nombre d'hommes à tirer par communauté.

⁽¹⁾ A.D.H.G. C 192 à 257.

Dans chaque communauté, le rôle des garçons et des hommes veufs sans enfant était alors établi par les Consuls assistés par le Conseil politique, par le procureur juridictionnel, par le syndic des habitants et par le greffier consulaire.

Ce rôle était affiché et lu à l'église. Il donnait la date et le lieu de convocation. En ce jour et ce lieu, les hommes se rassemblaient devant un subdélégué venu de Toulouse représentant l'Intendant du Languedoc. Les garçons de chaque communauté étaient accompagnés par un de leurs consuls et par le greffier consulaire. Sur les cinq tirages au sort connus, un eut lieu à Tournefeuille même, les quatre autres à Colomiers.

Les appelés étaient répartis en trois catégories :

- les non présents : ils étaient considérés comme fuyards et comme tels désignés comme soldats provinciaux d'office.

- les garçons ayant un défaut de taille : c'est-à-dire ceux dont la taille était inférieure à 5 pieds 6 lignes soit 1,64 m⁽²⁾.

- ceux qui avaient au moins la taille requise ; parmi ces derniers on éliminait les infirmes et les cas d'exemption.

Le garçon désigné par le sort effectuait un service militaire de six ans.

Les informations contenues dans ces procès-verbaux viennent compléter celles qui nous sont fournies par les registres paroissiaux : baptêmes, mariages et sépultures. Elles peuvent donc être importantes pour l'histoire des vieilles familles de Tournefeuille.

Ces procès-verbaux nous donnent la liste des garçons, ou célibataires, et des veufs sans enfant de 16 à 40 ans⁽³⁾. On sait ainsi que Jean Agnéré et Martial Laborie furent inscrits sur les rôles de 1776, 1779 et 1782. Ils étaient donc toujours célibataires à cette dernière date et avaient au moins 22 ans. En 1776, le rôle comprend les frères Jacques et Antoine Martinet, fils de Pierre, mais aussi un autre Jacques Martinet, fils de Raimond.

Dans ces comptes rendus de tirage au sort, nous trouvons des informations sur la santé et sur la taille des anciens Tournefeuillais.

Sur l'ensemble des cinq rôles connus pour Tournefeuille, 56 % des hommes avaient une taille inférieure à 1,64 m. Le plus grand des cinq tirés au sort mesurait 1,73 m. Deux de ces cinq garçons portaient des cicatrices de petite vérole (variole).

Les infirmités signalées concernent surtout les membres « défectueux du bras gauche ou des mains, ou des pieds ; estropié de la main gauche ou de la main droite » mais on y trouve aussi « borgne » ou encore « attaqué d'une inflammation de poitrine ». Enfin, et ceci nous étonne beaucoup plus, la calvitie était considérée comme une infirmité exemptant du tirage au sort.

(2) Il faut utiliser le pied du Roi de 32-48 cm qui se divisait en 12 pouces de 12 lignes chacun.

(3) A.D.H.G. C 195.

Un dernier détail de santé : en 1785, Pierre Soules n'a pu se présenter le 23 février - date du tirage au sort - car « il était attaqué d'une colique violente ». Il se présenta le 2 mars devant le subdélégué.

Sur l'ensemble des cinq tirages au sort étudiés, les exemptions représentent environ 10 % des convoqués.

Pour quelles raisons était-on exempté ?

En général, quand la fonction civile était jugée plus importante que le service des armes.

Étaient dispensés les garçons exerçant des métiers auprès des ordres privilégiés, la noblesse et l'église : ainsi le garde-chasse du seigneur de Tournefeuille ou les trois frères Azema laboureurs à « Laramet » (à l'ordre de Malte).

L'exemption des « entrepreneurs à l'entretien du chemin de Lombez » montre que l'administration avait enfin conscience de l'importance économique des voies de communication.

Autres dispensés, le « garde farine général assermenté » et « l'ajusteur de la monnaie ». Nous ignorons la fonction de ce dernier office.

Les collecteurs des impôts et les fils de Consuls faisaient aussi partie des exempts. Ces derniers devaient assurer la subsistance de la famille pendant le mandat de leur père.

La fonction de collecteur des impôts, peu recherchée, était attribuée d'office et à tour de rôle aux habitants ayant une certaine instruction.

Il faut remarquer qu'à Tournefeuille au moins, les grands postes de l'administration municipale : consuls, prud'hommes, collecteurs, syndic... étaient souvent tenus par des travailleurs ou brassiers.

Enfin, étaient aussi dispensés les garçons jugés indispensables à leur famille - en particulier chez les laboureurs - c'est le cas en 1788 de « Dominique Roques, laboureur, fils unique » et en 1785 de « Pierre Artigue, laboureur fils cadet, l'aîné étant au service ».

Ces informations relatives à Tournefeuille demanderaient à être complétées en dépouillant un échantillon de procès-verbaux assez important pour être représentatif.

Jean ROUSSEAU

